Muſique inſtrumentale & la Muſique vocale, & il eſt très-commode, ſur-tout pour les inſtrumens. Son prix eſt de 24 ſols monté en arhent, & monté en or, de 3 liv.

AUTRE.

La veuve Delaiſtre tient Magaſin de toutes ſortes de Vaiſſelles & Uſtenſiles de Batterie de Cuiſine, Fontaines ſablées, Alembics, Tuyaux de Poëles, & autres ouvrages en Fer battu étamé en dehors & en dedans, & elle les rétame. Ils ne ſont point ſuſceptibles de verd de gris. Le tout à juſte prix

Elle tient auſſi Magaſin de Graiſſe d'Aſphalte, propre pour graiſſer les roues des carroſſes, les trains & toutes ſortes de voitures. Elle eſt ſupérieure au vieux Oing, plus utile, de plus de durée & à moitié meilleur marché.

Elle demeure rue du Bout-du-Monde, la troiſième porte cochere à droite, en entrant par la rue Montorgueil.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 15 Avril 1769.*

	℔	s		
Or de Portug. à . .	714			marc.
Du Mexique à . . .	706			
Du Perou à . . .	700			
Les guinées à . . .	712			
Ducats à	98			
Or fin à 23 k. 31 32 à	99	10		once.
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	17	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piaſtres, ...	48	15		

DE NANTES, *le 7 Avril 1769.*

Navires en armement.

Les Navires François la *Marie Seraphique* de 200 tonneaux, Capitaine *Gaugy*, Armateur M. *Gruel*; le *Neptune* de 300 tonneaux, Capit. *Gautier*, Armateur M. *Romanet*; le *Fidele* de 250 tonneaux, Capitaine *Guichet*, Armateurs MM. V^e *Lemaſne fils & Praud*; l'*Aimable Magdeleine* de 70 tonneaux, Cap. *François Guyet*, Interprete le ſieur *Odiette de la Bauche*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour Guinée, le ſecond pour le Cap, le troiſième pour le Port au-Prince, & le quatrième pour Dunkerque.

Les deux Navires Etrangers, en charge dans ce même Port, ſont la *Proſpérité* de 140 tonneaux, Capit. *Lieuwe Sjoerds* pour Hambourg; la *Dame Alleta* de 160 tonneaux, Capit. *Rein Goſſes*, pour Bremen, le ſieur *Van Neunen* Interprete pour tous les deux.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. p^r. Avril 1769.
Drouet,	35^e.	L.	20
De S^t. Janvier,	55^e.	J.	20

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1769.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
Ac. des Indes.	1065	1067 ½	1067 ½
Emp. de la Com.			390
Prom. à 5 p ⅋.		25 ½ 26	
Prom. à 4 p ⅋.	48 ½ 49	48 ½ 49	48 ½
Ac. des Fermes.	800	800	802 ½
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.	10	10	10
3e. Loterie.	2	2	2
Annuités.	298	298	
Coup. d'An.	59	59	
Emp. de 50 mil.	49	49	49
Emp. de 30 mil.	49	49	49
Col. 1759.			
Canada.	52	52	52
4e. L. Epoques	18 ½ 12e 23 ½	18 ½ 18 12e 23 ½	17 12e 22
Nouette.	48 ½	48 ½ (23	48 ½ 48
Ac. de la caiſſe		990	
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
tirage de la C.	2e 400 5e 330	2e 400 3e 360	2e 408 3e 360 4e (340
Bill. de la Com.			303

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 31.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 7 Avril 1769, il eſt entré dans ce Port 4 Navires François & 3 Etrangers, ſçavoir, des François, la *Catherine*, Capitaine *François Macé*, venant du Croiſic avec cire jaune, vieil étain & peaux de geniſſes corroyées; la *Sainte Yves*, Capitaine *Nicolas Guenezau* venant de Marennes avec 10 tonneaux de vin; la *Sainte Marie*, Capitaine *Louis Maury*, venant de la Roche-Bernard; la *Sainte Anne*, Capitaine *Pierre Quinio*, venant de Vannes chargés de 60 tonneaux de ſeigle & cire jaune; des Etrangers, la *Proſpérité*, Capitaine *Adrien Sleendick*, venant de Zericzée avec planches de ſapin & rogue; la *Bonne Fortune*, Capitaine *Oege Jans Kuyper*, venant d'Amſterdam ſur leſt; l'*Etoile du Matin*, Capitaine *Dirk Orgens*, venant de Roterdam avec huile de rabette & de lin, carton, muſcades, pipes, mercerie, couteaux, cercles de fer, cauris, garence, fil de fer, fromage, papier, poeles de fer & bois de teinture.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 1 Navire François & 2 Etrangers; ſçavoir, le *Charlot* de 250 tonneaux, Capitaine *Benoiſt*, allant à Léogane; l'*Eſpérance* de 200 tonneaux, Capitaine *Pieter Beaumant*, allant à Elſeneur avec café, eau-de-vie & mouchoirs de Chollet; l'*Amelia* de 100 tonneaux, Capitaine *Martinus Delange*, allant à Roterdam avec ſucre brut & terré, café & bois de Sainte Marthe.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 27 Mars au 4 Avril 1769, il eſt entré dans ce Port 22 Bâtimens François & 5 Etrangers; des premiers, le Navire la *Gentille*, Capitaine *Jean-Jacques Ollive* de Marſeille, venoit de la Martinique avec ſucre, café & cacao; les autres venoient de Lisbonne, de Cadix, d'Acre, de Salonique, de Chypre, de Famagouſte, de Malthe, de Mahon, de Caſtellamare, d'Enos, de Diano, de Rome, de Civita-Vechia, de Livourne, de Veniſe, de Genes, de Cette, de Port-Maurice, d'Agde, d'Arles, de Cannes & de Menton, chargés de diverſes marchandiſes; mais parmi ces Navires la Tartane le *Saint Antoine* de Saint Chamas; le *Saint Crucifix & Sainte Ferme* de Naples, venant de Civita Vecchia; la *Sainte Roze*; la *Néréide*; la *Vierge de la Garde*, tous trois François venant de Livourne; les *Deux Freres* Anglois, venant de Veniſe; la *Vierge du Rozaire* de Naples, venant de Rome; le *S. Joſeph* François ainſi que les deux ſuivant, venant de Port-Maurice; la *Marie* venant de Chypre & de Famagouſte; & la *Genevieve*, venant d'Acre, apportoient tous dix 5850 charges de bled, 400 ſacs de farines & quelques autres marchandiſes en petite quantité.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 27 Bâtimens François & 3 Etrangers, allant à la Ciotat, à Toulon, à Arles, à Cette, à Saint Tropès, à Luan, à Genes, en Corſe, à Livourne, à Honfleurs, à Rouen, au Havre & à Dunkerque, chargés de diverſes ſortes de marchandiſes.

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différentes Villes Françoiſes & Etrangeres, tant par terre que par mer, pendant le mois de Mars 1769 : ſçavoir;

PAR TERRE.

Pour l'*Italie*, 21 bariques de ſucre blanc, 1915 liv. d'indigo; pour la *Suiſſe*, 14493 liv. d'indigo, 6727 liv. de café, 1462 liv. de cacao; pour *Basle en Suiſſe*, 7969 liv. de café; pour *Marſeille*, 218 bariques 9 quarts de ſucre blanc, 940 l. d'indigo, 915 liv. de rocou; pour *Strasbourg*, 10971 liv. d'indigo, 1021 liv. de café.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 104 bariques 36 quarts de ſu-

cre brut, 761 bariques 23 quarts de ſucre blanc, 20588 liv. d'indigo, 676258 liv. de café, 1255 liv. de cacao, 908 liv. de rocou; pour *Amſterdam*, 60 bariques 2 quarts de ſucre brut, 565 bariques 14 quarts de ſucre blanc, 420 liv. d'indigo, 78252 livres de café; pour *Roterdam*, 134 bariques de ſucre brut, 7 bariques de ſucre blanc, 1076 liv. d'indigo, 28420 livres de café; pour *Copenhague*, 5729 liv. d'indigo, 14476 livres de café; pour *Konigsberg*, 5 bariques de ſucre brut, 2 bariques 1 quart de ſucre blanc, 26149 livres de café, 230 liv. de cacao; pour *Saint Sebaſtien*, 13 bariques 3 quarts de ſucre brut, 1319 liv. d'indigo, 3215 liv. de cacao; pour *Stockholm*, 223 bariques 2 quarts de ſucre brut, 150 bariques de ſucre blanc, 495 liv. d'indigo, 4540 liv. de café, 125 liv. de cacao, 1537 liv. de rocou; pour *Abo*, 4797 liv. d'indigo, 175 livres de rocou; pour *Dantzick*, 15 bariques de ſucre brut, 8 bariques de ſucre blanc, 802 liv. d'indigo, 152481 liv. de café, 155 liv. de cacao; pour *Stetin*, 296 bariques 3 quarts de ſucre brut, 24 bariques de ſucre blanc, 19986 liv. d'indigo, 45193 liv. de café; pour *Bilbao*, 32 bariques de ſucre blanc, 2424 liv. d'indigo; pour *Brême*, 32 bariques de ſucre brut, 7 bariques 1 quart de ſucre blanc, 210 livres d'indigo 229539 livres de café, 5764 liv. de cacao; pour l'*Eſpagne*, 30 bariques 4 quarts de ſucre blanc, 4715 livres de café, 1752 liv. de cacao; pour *Lubeck*, 1 barique de ſucre blanc, 32711 liv. de café; pour *Bayonne*, 76 bariques de ſucre brut; pour *Middelbourg*, 3647 liv. de café; pour *Anclam*, 543 liv. de café; pour *Colberg*, 453 liv. dito; pour *Petersbourg*, 2 bariques de ſucre brut, 6 bariques de ſucre blanc, 5051 liv. de café; pour *Groningue*, 12721 livres de café, 220 liv. de rocou; pour *Suinemunde*, 2344 livres de café; pour *Elzeneur*, 3919 livres dito; pour *Flinsbourg*, 2402 livres dito.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 25 Mars au 6 Avril 1769. il eſt entré dans le Port de Bordeaux, 20 Bâtimens François & 18 Etrangers; des premiers, le Navire le *Solide* de 400 tonneaux, Capitaine *Bertrand*, venoit de SaintDomingue avec marchandiſes du cru des Colonies; des 19 autres François formant enſemble l'encombrement de 985 tonneaux, 6 venoient de Redon, 4 de Nantes, 1 de Quimper, 1 de Morlaix, 1 de Saint Malo, 1 de la Rochelle, 1 de Dunkerque, 1 de Quiberon, 1 de Dieppe, 1 de Boulogne & 1 de Rouen, chargés de diverſes marchandiſes; des 18 Etrangers faiſant 2156 tonneaux, 8 venoient de Newcaſtle chargés de charbon de terre, 3 d'Amſterdam, 1 de Roterdam, 1 de Hambourg, 1 de Chriſtianſand avec épiceries, merceries, fromages, &c. 1 d'Irlande, 1 de Dorth, 1 de Watterford & 1 de Dublin, chargés de beurre, bœuf ſalé, huile de lin & ceruſe.

Suite des Navires en coutume pour les Iſles.

Numeros 104, l'*Achille*, Armat. M. *Ovalle*, Courtier le ſieur *Jude*; 105 le *Prothée*, Armat. M. *Dutoſta*, Courtier le ſieur *Chevret*; 106, la *Fontaine de Jouvence*, Armateur M. *Bizet*, Courtier le ſieur *Jude*; 107, l'*Economie*, Armateur M. *Faures*; 188, l'*Heureuſe Famille*, Armateurs MM. *Leris* freres; 109, le *Petit Don de Dieu*, Armateur M. *Picaud*, Courtier pour ces trois Navires le ſieur *Chevret*; 110, le *Don de Dieu*, Armateur M. *Rocaute de Buſſac*, Courtier le ſieur *Jude*; 111, le *Comte de Clermont*, Armateurs MM. *Raymond* & *Sageran*, Cour. le ſieur *Delmeſtre*; 112, la *Rencontre*, Arm. M. *Toebart*, Court. le ſieur *Chevret*; 113, le *Duc de Duras*, Arm. M. *Bonniot*, Court. le ſieur *Delmeſtre*; 114, la *Gloire* Arm. M. *Baillac*, Court. le ſieur *Chevret*; 115, la *Galathée*, Arm. M. *Lafon* l'ainé, Court. le ſieur *Jude*; 116, le *S. André*, Arm. M. *Andre Baubens*, Courtier le ſieur Chevret.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, chez KNAPEN & DELAGUETTE, Imprimeur-Libraires, Pont S. Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Samedi 15 Avril.

AGRICULTURE.

SUITE DES OBSERVATIONS

Sur les Engrais.

PAR M. WALLERIUS.

Du Fumier.

LE fumier eſt une matiere végétale, hachée, menuiſée, mêlée avec la ſalive, les ſucs de l'eſtomach & des inteſtins, & la matiere bilieuſe du corps des animaux. Le fumier eſt donc un mêlange propre à la putréfaction, rempli d'une matiere graſſe, qui a un très-grand rapport à celle des végétaux. Ce mêlange communique auſſi un engrais qui dure long-temps. Il s'acquiert ſans la moindre peine & à bon marché. Il n'eſt donc pas douteux qu'il ne doive être mis au nombre des meilleurs engrais.

M. Wallerius obſerve que c'eſt par erreur qu'on attribue à un certain principe ſalin l'engrais que le fumier procure aux terres, & il critique à ce ſujet le ſentiment de M. Dahlman Eskilss, qui vouloit établir ce principe.

Si l'on examine avec attention, dit M. Wallerius, les mêmes expériences que M. Dahlman a faites avec des leſſives de différentes eſpeces de fumier, avec des eſprits acides de ſel alkali, & d'autres matieres d'une nature oppoſée, loin de trouver dans ces leſſives du ſel alkali, du ſoufre & du nitre en quantité, comme il le penſoit, il n'y a découvert que très-peu de ſel alkali volatil, dépendant de la putréfaction plus ou moins prolongée, & un principe huileux, uni à l'eau par le moyen de ce ſel. Par conſéquent, toute la différence du fumier dépend uniquement de la quantité de ſes parties graſſes & de ſon aptitude à ſe diſſoudre dans l'eau.

On peut connoître la quantité du principe huileux par la diſtillation, & elle varie à raiſon de la qualité de la nourriture des animaux. Plus le fumier eſt gras, & plus il eſt chaud. De-là vient que la fiente des oiſeaux, qui ne ſe nourriſſent preſque que de graines, eſt plus chaude que le fumier de cheval, & celui-ci plus chaud que celui de vache, & ainſi des autres.

M. Wallerius attaque enſuite les principes de M. Duhamel ſur l'uſage du fumier.

» M. Duhamel, dans ſon *Traité de la Culture* » *des Terres*, ayant adopté les faux princi- » pes d'un Auteur Anglois nommé Jethro » Tull, ſur l'utilité du fumier, n'a pu qu'en » tirer de fauſſes conſéquences. Et puiſque » ſa théorie ſe trouve renouvellée dans d'au- » tres écrits, & ſur-tout dans le Livre qui » a pour titre : *Agriculture & Economie uni-* » *verſelle*, page 238, je vais l'examiner en » abrégé.

» 1°. Il dit, *que le fumier n'opere dans les* » *terres qu'en diviſant, tant par ſa putréfac-* » *tion que par ſon mouvement intérieur, les* » *molécules de la terre, & que par ce moyen,* » *les pores intérieurs de la terre ſe multiplient* » *à proportion de l'augmentation de ſa ſurface.*

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» *Et plus les pores de la terre ſont en grand* » *nombre, plus auſſi elle eſt propre*, ſelon lui, » *à communiquer ſa nourriture aux végétaux.* » *Et comme la diviſion des molécules de la* » *terre peut encore mieux s'exécuter méchani-* » *quement, par le moyen de la charrue, que* » *par le fumier, il croit pouvoir en conclure* » *que la méthode ordinaire d'engraiſſer les ter-* » *res avec le fumier, eſt inutile.*

» Il eſt aiſé de démontrer que ce raiſon- » nement ſe fonde ſur trois fauſſes hypothè- » ſes. M. Duhamel ſuppoſe que les végétaux » ne tirent leur nourriture que de la terre ou » d'une matiere terreſtre, & il admet cette » hypothèſe comme un axiome. J'ai fait » voir ailleurs qu'elle eſt contraire au mé- » chaniſme entier des végétaux & à l'expé- » rience. Il prétend que le fumier ne contri- » bue pas, par le moyen de ſes principes, » à la végétation, mais en produiſant par » ſa putréfaction & ſon mouvement inté- » rieur, la diviſion des particules de la terre. » Tout le monde ſçait que cette ſuppoſition » eſt contraire à l'expérience, pour ne pas » dire qu'on peut même fertiliſer les terres » avec du fumier qui eſt déja putréfié, & » que d'ailleurs le mouvement de la putré- » faction étant purement intérieur, ne ſe » communique point aux corps extérieurs. » l'Auteur anonyme du livre intitulé: *Agri-* » *culture & Economie univerſelle*, prétend » que le fumier doit être conſideré comme » un ferment qui communique ſon mouve- » ment à la terre; mais il a peut-être ignoré » que les matieres en fermentation ne peu- » vent communiquer leur mouvement inté- » rieur qu'à d'autres matieres compoſées de » particules de même nature ou homogénes. » Or, ni le mêlange, ni l'arrangement des » particules de la terre minérale, ne le ren- » dent propre à recevoir ce mouvement. Il » établit comme une vérité, *que la diviſion* » *des molécules de la terre eſt un équivalent à* » *l'engrais;* mais les Laboureurs & les Jardi- » niers ſont convaincus de la fauſſeté de cette » hypothèſe. J'ai d'ailleurs démontré qu'une » terre trop diviſée & légere n'eſt point » propre à la fertilité, à cauſe de la trop » grande évaporation à laquelle elle eſt ſu- » jette.

» 2°. M. Duhamel prétend *que le fumier* » *fait contracter un goût désagréable aux plan-* » *tes* (a). Il paroît donc avoir ignoré que les » nourritures des végétaux ſe convertiſſent » pendant leur accroiſſement en une ma- » tiere analogue, & que les ſels putrides » pénétrent difficilement les pores des vé- » gétaux. Cette derniere vérité eſt confir- » mée par les expériences de Columelle.

» Il a verſé de l'urine putréfiée au pied » d'un cep de vigne, & il a obſervé que ni » les raiſins ni le vin n'avoient contracté au- » cun mauvais goût.

» D'autres expériences prouvent encore » la même choſe. Je dois remarquer qu'il » s'enſuivroit de la ſeconde hypothèſe de » l'Auteur que les ſucs du fumier entrent » dans les végétaux, puiſqu'ils en contrac- » tent le goût, & que par-là même ſon » uſage ne ſe borneroit pas ſimplement à di- » viſer les molécules de la terre, ſuivant la » premiere ſuppoſition de l'Auteur.

» 3°. Il prétend que *le fumier a des quali-* » *tés venimeuſes & dangéreuſes pour la ſanté*, » *parce qu'il loge pour l'ordinaire des animaux* » *venimeux.* Pour détruire ce préjugé, je » réponds qu'il eſt prouvé par l'expérience » que les végétaux venimeux, plantés dans » le fumier, y perdent beaucoup de leur » mauvaiſe qualité, ou que du moins ils n'y » deviennent jamais plus venimeux. Il eſt » faux d'ailleurs que le fumier ſoit d'une na- » ture venimeuſe, & qu'il s'y trouve tou- » jours des animaux venimeux.

» 4°. Il avance que le fumier n'eſt propre » qu'à faire croître l'herbe ou l'ivraie dans » les terres. Je réponds qu'elles y croiſſent » plutôt, à raiſon de la mauvaiſe culture » des terres, qu'à raiſon du fumier qu'on y » met. Je conviens que le fumier de cheval » peut ſouvent produire cet effet, parce » qu'il eſt aſſez ordinaire que les chevaux » rendent les ſemences ou graines ſans les » avoir mâchées; mais le Laboureur n'igno- » re pas qu'on peut rémédier à cet inconvé- » nient par la ſeule culture. Le fumier de va- » che, & d'autres animaux qui ruminent, » forment un très-bon fumier, dans lequel » il ne ſe trouve point de ces graines ou ſe- » mences.

(a) *Les excrémens humains donnent effectivement ce goût; mais il ne s'agit ici que du fumier d'écurie ou d'étable.*

» 5°. Il ſoutient enfin que *le fumier attire les* » *vers ou inſectes dans les ſemences ou les plan-* » *tes.* Je conviens en quelque ſorte de cet » effet ; mais comme cette multitude de » vers, qui ſe trouvent dans les terres, » dépend en grande partie de la mauvaiſe » culture, je penſe, avec d'habiles Culiva- » teurs, qu'on peut rémédier à ce mal par » une bonne culture, ou par d'autres » moyens. »

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres aux Auteurs.

Je ſuis d'accord, Meſſieurs, avec M. Wallerius ſur l'article des engrais, inſeré dans votre Gazette N°. 28. Il n'eſt pas poſſible de mieux diſtinguer la bonté de certains fumiers de ceux qui le ſont moins ; il n'eſt pas douteux que de tous les fumiers, les meilleurs ſont ceux qui proviennent des différens beſtiaux d'une ferme, & qui ſont impregnés de leur urine. Les charognes, les excrémens humains & les différentes ordures des rues ſont des engrais mal ſains pour les terres, & encore plus pour les productions qu'ils occaſionnent. Il eſt auſſi très-certain que les fumiers des beſtiaux bien & ſainement nourris ſurpaſſent de beaucoup ceux des animaux mal nourris. On diſtingue très-facilement, par les crottins des chevaux & des vaches, quand ils ſe portent bien & qu'ils ſont bien nourris. Leurs crottins ſont fermes, bien liés & vermeils, & ceux des animaux malades & mal nourris ſont liquides & livides, de couleur à peu près brune, n'ont point autant de ſels, de ſucs & de graiſſe que les premiers.

Mais je ne ſuis point d'accord avec M. Wallerius ſur ce qu'il dit du parc. Il me permettra de lui obſerver qu'il ne faut jamais couvrir d'une couche de paille les terres que l'on fait parquer, cette paille ne pouvant être conſommée lorſqu'on fait les bleds, quoiqu'on ait enterré le tout avec la charrue.

Lorſqu'on a ſemé & qu'il faut herſer, les dents de la herſe entrant néceſſairement dans la terre, pour y diſtribuer & enfouir le grain, ramenent ces mêmes pailles qui s'y attachent, & ramaſſent toute la ſemence par tas, ce qui empêche que cette même ſemence ne ſe trouve bien & régulierement diſtribuée dans tout le ſol. Comme on ne parque ordinairement les terres qu'après les Fêtes de la Pentecôte, elles ont déja reçu un ou deux labours : ainſi ces terres étant déja meubles, la fiente, l'urine & les matieres tranſpirables ſe trouvent aſſez bien imprégnées dans les terres, pour en empêcher l'évaporation : au reſte, on peut tous les jours enfouir ces matieres avec la charrue. Ce que je dis ici eſt aſſez démontré, puiſqu'en appliquant le parc ſur les terres meubles, légeres & veules, après qu'on les a ſemées, comme il eſt très-néceſſaire de le faire, il eſt certain qu'on ne peut plus & qu'on ne doit pas enfouir le parc ; cependant cette méthode eſt très-bonne pour ſe procurer une bonne & abondante récolte dans ces natures & qualités de terres (*a*).

OBSERVATIONS

Sur les Plantes qui conviennent aux Abeilles, & ſur celles qui leur ſont nuiſibles, par M. Buc'hoz (b).

Le but de l'Auteur n'eſt point de donner une éducation des abeilles, mais ſeulement d'indiquer les plantes qui leur conviennent, ſoit pour leur ſanté, ſoit pour la cire & le miel. Un champ enſemencé de navette fait un grand plaiſir aux abeilles au commencement du printemps, parce qu'alors la terre n'offre qu'une petite quantité de fleurs. Les pavots ſimples ſont auſſi pour elles des plantes délicieuſes. Selon Virgile, le thym eſt une des plantes qui fournit une plus abondante récolte aux abeilles. Les ſaules & les groſeliers leur plaiſent auſſi beaucoup ; elles ſont très-friandes des fleurs du merſcault, autrement du ſauſſelange, eſpece de ſaule. Ces précieux inſectes réuſſiſſent très-bien dans les bois peuplés de ces arbres. Le genêt & la bruyere leur fourniſſent d'excellent miel. On a toujours obſervé que le voiſinage des jardins potagers étoit en général

(a) *Nous donnerons dans la Gazette prochaine la maniere d'appliquer le parc, par M. de Sutieres.*

(b) *C'eſt le ſujet de ſa trente-troiſieme Lettre ſur les végétaux.*

très-avantageux pour les abeilles. La roſe ſimple leur fournit beaucoup de cire. Le ſaffran, le jonc marin, la ronce des hayes, le cériſier, la jonquille, la tubereuſe, le ſarraſin, les feves de marais, la méliſſe, le ſerpolet, la marjolaine, la bourache, le Marum, la conyſe, le melilot, le romarin, la ſauge, l'origan, le ſainfoin, la luzerne, le chevrefeuille, l'aube-épine, la veſce, ſont des plantes qu'on ne peut trop multiplier pour les abeilles. La fleur de tourneſol leur eſt auſſi très-profitable.

Elles ſont très-avides des fleurs de tilleul, mais cette fleur leur cauſe une diſſenterie qui leur devient mortelle, ſi elles ne ſe trouvent point alors dans un endroit humecté d'urine; ce qui eſt pour elles un antidote. Les fleurs de l'orme & du narciſſe leur ſont encore nuiſibles, quoiqu'elles les recherchent avec avidité. Le ſurreau, l'arroche puant, le carnouiller ſanguin, le laureole des bois, & ſur-tout l'apocin, ſont pour les abeilles des plantes plus funeſtes que les précédentes. Lorſqu'elles ſe trouvent empoiſonnées par le ſuc de ces plantes, il faut leur donner promptement de la terre du Japon mêlée avec un peu de miel. On a éprouvé que ce reméde les guériſſoit. Les fleurs de tithymale & d'ellebore ſont auſſi pernicieuſes pour les mouches à miel. Telles ſont en général les plantes qui conviennent aux abeilles ou qui peuvent leur être contraires. Nous renvoyons à la Lette même pour de plus grands détails.

M. Buc'hoz obſerve qu'il y a des miels qui peuvent être nuiſibles à l'homme, ſi les abeilles les ont ramaſſés ſur des plantes dont le ſuc eſt reconnu pour dangereux. Dioſcoride, Pline, Xenophon, Diodore de Sicile, & le P. Lambert, Miſſionnaire Théatin, parlent des effets pernicieux de certains miels de la Grece. M. de Tournefort, qui a parcouru ces lieux, penſe que la malignité de ces miels provient de ce que les abeilles tiroient le ſuc des lauriers roſes, & d'un arbre connu aujourd'hui par les Botaniſtes ſous le nom de *chamærodendros*. Il eſt donc eſſentiel de tâcher d'écarter des ruches les plantes malſaines, & de leur fournir des plantes aromatiques, qui donnent une excellente qualité au miel. Par cette raiſon, le miel de Narbonne & ceux d'une grande partie de la Champagne ſont les plus eſtimés.

Pour procurer d'excellentes nourritures aux abeilles, les Egyptiens avoient coutume de charger leurs ruches ſur des bateaux, & ils les conduiſoient ainſi le long des rives du Nil. Il y a auſſi une ſaiſon pendant laquelle les Riverains du Pô voiturent leurs ruches ſur ce fleuve juſqu'aux pieds des montagnes du Piedmont. On dit que ces voyages par eau ſont auſſi en uſage à la Chine.

Au défaut de navigation, on peut faire voyager les abeilles par terre. Selon Columelle, les Grecs de l'Achaïe tranſportoient les leurs en Afrique, où la ſaiſon des fleurs étoit tardive. On aſſure que certains Habitans du Pays de Juliers font ainſi voyager leurs ruches, afin qu'elles jouiſſent des herbes odoriférantes des montagnes.

OBSERVATIONS

Sur les Ecoles de Campagne, par M. Miger, ancien Notaire royal, Lieutenant Juge Civil Criminel & de Police du Bailliage de Milly en Gâtinois.

L'établiſſement des Ecoles a été de tout temps reconnu pour un des objets le plus intéreſſant au bien de l'Etat & de la Société.

Les principales Villes ont été les premieres favoriſées en fondations plus ou moins conſidérables, pour ſubvenir à la ſubſiſtance de ceux qui ſont deſtinés à l'éducation de la jeuneſſe.

Les Ecoles des Bourgs & Villages, bornées à de modiques fondations, ne peuvent parvenir à avoir des ſujets que d'une médiocre capacité pour la conduite des Ecoles, & le plus grand nombre des Recteurs des Villages ſont obligés de néceſſité à ſe livrer aux travaux de la campagne pendant les moiſſons & les vendanges, & même à d'autres profeſſions, dans l'intervalle de leurs Ecoles, qui ſont négligées par cette raiſon.

Il y a quantité de Paroiſſes où il eſt impoſſible de faire autrement, eu égard à la modicité des fondations & rétributions.

Pour augmenter les fondations des Ecoles dans les Paroiſſes où il ſe trouve une certaine quantité de terrein inculte, il ſeroit à propos d'en deſtiner une partie pour fortifier les fondations des Ecoles, que les Recteurs & leurs Eleves pourroient planter en

bois, en leur fourniſſant les plants néceſſaires, ſuivant la nature des terreins, que l'on pourroit tirer des pepinieres. Ces plantations ſe feroient à peu de frais, en diviſant la plantation en pluſieurs années, afin d'en fixer les coupes réglées au profit des Recteurs des Ecoles.

La culture de ces plants pourroit ſe faire par les Ecoliers les plus avancés en âge, en ſacrifiant une partie du temps d'une ou deux après-midi par ſemaine dans les mois les plus favorables aux plantations & au labourage des plants. Par ſucceſſion de temps, les revenus de ces Ecoles augmentant, il ſe préſenteroit, & l'on n'y recevroit que des ſujets reconnus capables. On ne peut attendre que de très-bons effets de cet arrangement dans les paroiſſes qui en ſont ſuſceptibles. Je laiſſe aux perſonnes qui ont plus d'expérience que moi à en décider & à s'étendre plus amplement ſur les avantages qui réſulteront de mes propoſitions, ſi elles ſont écoutées, ſoit en augmentant le revenu des Ecoles, ſoit en donnant aux enfans les premiers principes de l'Agriculture, en cette partie, ſans déranger le cours des autres inſtructions.

ANNONCES DE LIVRES.

Mémoire raiſonné, ſur l'avantoge de ſemer du trefle en prairies ambulantes. Par M. de Ferrand, Chevalier de l'Ordre royal & Militaire de S. Louis, avec cette épigraphe:

L'induſtria dell' Agricoltore moltiplica i territori ſenza accreſcerne la ſuperficie.

L'induſtrie du Cultivateur multiplie les terres ſans en augmenter la ſurface.

Trattato delle Virtu e de premi, &c. A Paris, chez Fetil, Libraire, rue des Cordeliers, 1769. Brochure in-12.

L'Auteur commence ainſi ſon Ouvrage.

» Il eſt facile de ſe convaincre que dans » les Provinces où l'uſage du trefle eſt éta- » bli, l'Agriculture eſt en faveur & le La- » boureur très-riche. J'ai ſervi trente-ſept » ans dans la Cavalerie; j'ai paſſé les deux » tiers de ce temps en quartier dans les » Villages, tant au dehors que dans l'inté- » rieur du Royaume. Intéreſſé par état à » faire des obſervations utiles ſur les diffé- » rentes eſpeces de fourrages, je me ſuis » attaché à les découvrir & à les comparer. » Les réſultats ont été tous à l'avantage du » trefle. J'ai réuſſi à perſuader quelques » Cultivateurs de l'utilité de ma méthode, & » j'ai regardé leur converſion comme un » triomphe remporté ſur le préjugé & la » routine. J'en ai fait moi-même les plus » heureuſes expériences dans un village du » Barois que j'habite. Je n'avance aucun » fait au haſard, & j'eſpere qu'on daignera » croire un homme qui a fait toute ſa vie » un métier dont l'honneur eſt le mobile, » & l'unique récompenſe. »

Nous entrerons inceſſamment dans un plus long détail ſur cet Ouvrage.

DE PRINCIPIIS VEGETATIONIS ET AGRICULTURÆ, &c. *Recherches phyſiques ſur les principes de la végétation & de l'Agriculture, & ſur les cauſes des trois genres différents de culture uſités dans la Province de Bourgone* (a). Par l'Auteur de l'*Hiſtoire naturelle de la vigne & de ſa culture en Bourgogne*. A Paris, chez Deſventes Deladoué, 1769. Brochure in-12 de 130 pages.

Cet Ouvrage, bien écrit en latin, n'eſt point le fruit d'un grand nombre d'années d'expérience dans l'Agriculture. C'eſt le réſultat de pluſieurs ouvrages ſur cette matiere, que l'Auteur à conſultés & qu'il a ſçu préſenter avec eſprit. La culture des vignes lui eſt plus familiere; mais il a plus de théorie que de pratique dans les autres parties de l'Agriculture. Cependant il eſt impoſſible d'établir de bons principes ſur cet art, ſi l'on n'a travaillé par ſoi-même pendant pluſieurs années. Les principes que l'Auteur établit dans ſon Ouvrage, pourront trouver quelques contradicteurs.

Par l'éloge qu'il fait de quelques Agriculteurs, on voit qu'il ne les a pas tous connus. Il auroit pu citer MM. Wallerius, Vallemont de Bomare, de Sutieres, &c. *Quiſque norit artem, in hac ſe exerceat.*

Comme nous avons appris qu'on traduiroit cet Ouvrage, nous avons réſolu de différer d'en rendre un compte plus détaillé.

(a) *L'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Dijon avoit propoſé pour ſujet du prix de 1768 cette queſtion.* Laquelle des trois ſortes de culture, uſitées en Bourgogne, doit être choiſie, ſuivant la nature & les propriétés de chaque lieu.

Mémoire ſur la maladie épidémique qui a regné à Meyrueis & ſes environs, préſenté à M. le Vicomte de Saint-Prieſt, Intendant du Languedoc, augmenté de pluſieurs notes, & précédé de réflexions ſur les maladies épidémiques en général. Par M. Tandon, Médecin. A Montpellier, chez Auguſtin-François Rochard, 1769.

On doit ſçavoir beaucoup de gré à un Médecin, qui, chargé de ſuivre une maladie épidémique, dérobe ſur ſes momens de repos le temps de nous faire le détail de ces maladies, & des moyens fructueux qu'il a employés pour l'éloigner. Ces Mémoires ſont ſouvent d'une grande reſſource lorſqu'il ſurvient un pareil fleau. Ils ſont d'ailleurs d'excellentes leçons pour les jeunes Médecins, qui ſe trouvent dans le cas de porter des ſecours à ceux qui en ſont attaqués.

Nous donnerons un extrait de ce Mémoire intéreſſant, & nous ferons mention des ſecours prompts & efficaces que procurerent aux malheureux M. l'Evêque d'Alais, M. l'Intendant, & autres perſonnes dont la charité & le zele ſe ſont faits remarquer en cette occaſion.

NOTICE

Du Journal d'Agriculture, &c. du préſent mois d'Avril.

Obſervations ſur les Communes.

De la conſervation des Enfans nouveaux nés, par M. Raulin, Docteur en Médecine. *Extrait.*

Obſervations ſur les Haras, par M. *Hic Fame.*

Mémoire ſur les Beurres, les Laitages & le Commerce du Beurre ſalé.

Lettres de M. Vial ſur les Moulins à ſoie.

Réponſe de M. Rogue à M. Nicodême, ſur les Lettres & Billets de Commerce.

Délibération des Corps & Métiers de la Ville de Londres.

Différens Griefs de la Nation Angloiſe, contre le ſyſtême actuel d'adminiſtration.

Anecdotes intéreſſantes ſur le fameux Hydler Aly, tirées d'une Lettre d'un Particulier de Madras.

Obſervations ſur la Compagnie des Indes de France.

Le Politique Indien, ou Conſidérations ſur les Colonies des Indes Orientales. *Extrait.*

DE FLORENCE, *le 4 Mars 1769.*

Le Grand-Duc ayant été inſtruit des Inconvéniens qui réſultent des eaux dormantes & des marais, en différens endroits de la partie inférieure de l'Etat de Sienne, a fait publier un Edit, daté de Piſe le 9 Février dernier, par lequel, ent'autres encouragemens, Son Alteſſe Royale accorde, à ceux de ſes Sujets qui voudront travailler au deſſéchement de ces marais, la propriété & pleine jouiſſance, tant pour eux que pour leurs deſcendans, de tous les terreins qu'ils auront deſſéchés ou défrichés, & les exempte de tous droits, taxes, gabelles, &c. pendant vingt années; leur accordant de même tout le bois de chauffage, & ne ſe réſervant pour Elle que le bois de conſtruction. Le Grand-Duc ordonne auſſi que, dans le cas où ceux qui entreprendront le deſſéchement des marais auront beſoin de terreins adjacens, on les leur accorde, en payant par eux annuellement, ou à la Communauté ou au Tréſor Royal, le montant du produit annuel de ces terreins.

GRAINS ET FARINES A PARIS.

Etat des différens prix du Froment, du Seigle, des Farines & du Pain vendus à Paris dans la Halle & ſur les Ports, depuis le Mercredi 29 Mars juſqu'au Samedi premier Avril 1769.

Il eſt arrivé à la Halle 27 muids 5 ſeptiers de froment, 7 ſeptiers de méteil, 3 muids 3 ſeptiers de ſeigle, & 298 muids 4 ſeptiers de farines; il reſtoit de l'autre marché 177 muids de froment, 30 muids 8 ſeptiers de ſeigle, & 872 muids 6 ſeptiers de farines, ce qui a fait 204 muids 5 ſeptiers de froment, 7 muids de méteil, 33 muids 11 ſeptiers de ſeigle, & 1170 muids 10 ſeptiers de farines.

Il eſt arrivé à la même époque ſur le Port de la Greve 38 muids 1 ſeptier de froment; il reſtoit du marché précédent 231 muids 6 ſeptiers, ce qui a fait 269 muids 7 ſeptiers.

Le Samedi 1^er Avril, il ſe trouvoit en totalité dans Paris, 1679 muids 4 ſeptiers, tant froment que méteil, ſeigle & farines. Il y en a eu de vendu 601 muids 9 ſeptiers; de ſorte qu'il en eſt reſté 1077 muids 7 ſept.

Le froment a été vendu à la Halle de 25 à 32 ℔; le méteil, 15 ℔; le ſeigle, de 17 ℔ 15 ß à 20 ℔; le froment a été vendu à la Grêve, de 19 à 32 ℔ *le ſeptier.*

Les farines blutées ont valu à la Halle, de 2 ℔ 1 ß 9 ₰ à 2 ℔ 13 ß 3 ₰ le *boiſſeau*; les farines de remoulage, de 1 ℔ 5 ß à 2 ℔ 16 ß 9 ₰ auſſi le *boiſſeau.*

Le pain blanc de Goneſſe de 3 ß 6 ₰ à 3 ß 7 ₰ ½ la *liv.* idem de Paris, idem; pain bis blanc de Goneſſe, de 3 à 3 ß 3 ₰; id. de Paris, de 3 ß 3 ₰ à 3 ß 6 ₰; pain bis clair, de 3 ß à 3 ß 3 ₰; pain bis de Paris, de 2 ß 9 ₰ à 3 ß.

COMMERCE.

DE LONDRES,

Le 21 Mars.

LA Chambre des Communes réſolut, au ſujet de la cherté des cuirs, de ſuprimer pour un temps limité les droits établis ſur les cuirs cruds, ou non tannés, de bœuf, de vache ou d'autres animaux, excepté ceux de cheval, & ſur les peaux de veaux ou de chevre, crues ou non tannées, venant de l'Irlande, ou des Etats du Roi en Amérique. On a vu dans nos dernieres Gazettes les différentes repréſentations à ce ſujet.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris du 12 Avril 1769.*

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	716		marc.
Du Mexique à . . .	708		marc.
Du Perou à . . .	700		marc.
Les guinées à . . .	714		marc.
Ducats à	98	10	marc.
Or fin à 23 k. 31 32 à	99	10	once.
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 ₰ 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 ₰ 10 gr. à	52		marc.
Piaſtres, ...	48	15	marc.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *12 Avril 1769.*		LYON. *le 4 Avril.*		BORDEAUX *le 31 Mars*		MARSEILLE. *le 29 Mars.*	
Amſterdam,	54 ⅛ ¼	Amſterdam,	55 ¼ ⅛	Amſt.	55 ¼	Londres,	31 ¼
Lond.	32 1 16e	Auguſte,	51 ½	Lond.	32 1 8e	Amſt.	54 ¼
Hambourg,	181 ¾	Vienne,	51 ½	Hamb.	26 9 16 à 5 8	Cadix,	15 4
Madrid,	14 18 6	Lond.	32	Paris, échu au pair.		Madrid,	15 6
Cadix,	14 17	Livourne,	96			Livourne,	98
Livourne,	95 ¾	Genes.	94	*Du Lundi 3 Avril, point de Change à cauſe de la Fête.*		Naples	1 86
Lyon,	1 p. %	Madrid.	74 5 8e			Gênes,	96
		Cadix,	74 3 8			Paris,	1 ½ p. % b.
		Paris,	5 8e à ½ perte			Lyon.	1 ½ p. % b.
		Marſeille,	2 ¼ p.			Montpellier,	au p 60 j.
		Dépôt pour Pâque,	1 p %			Piaſtres,	49 10
		Piaſt.	48 17 6 à 15 ſ.				

DE SAINT-MALO, *le 11 Mars 1769.*

La Frégate du Roi la *Boudeuſe*, commandée par M. de Bougainville, eſt entrée dans ce Port le 14 Février. Elle étoit ſortie de la riviere de Nantes le 15 Novembre 1766. Cet Officier a rapporté que, dans le cours de ſon voyage autour du monde, qui a duré environ deux ans & demi, & pendant lequel ſon équipage a été expoſé à la mortalité que cauſent ordinairemt les fatigues exceſſives & la corruption de preſque tous les vivres, il avoit eu le bonheur de ne perdre que ſept hommes : ſçavoir, deux Officiers, le Chevalier Dubouchage, Enſeigne de Vaiſſeau, mort d'un flux de ſang qu'il avoit pris pendant un relâche à Batavia, dans un temps où cette maladie y eſt épidémique, & M. Lemoine de Montihevry, Garde de la Marine, mort d'une phtiſie pulmonaire dont il étoit menacé avant ſon embarquement ; Louis Langevin, Maître d'Hôtel, eſt mort d'une hydropiſie ; Iſaac le Roi, Pilote Côtier, a été trouvé mort dans ſon hamac d'une attaque d'appoplexie ; Julien Launay, Tailleur, eſt mort de deux débauches d'eau-de-vie ; Denis Couture, Maître d'Equipage, d'un ſcorbut invéteré, & Jean Toſtain, Matelot-Charpentier, d'un flux de ſang.

M. de Bougainville attribue cette conſervation ſurprenante de ſon équipage à la quantité très-abondante d'eau de mer diſtillée qu'il a été conſtamment en état de ſe procurer au moyen de la Machine de M. Poiſſonnier. Il a ajouté que l'uſage qu'il a fait faire à chaque perſonne, ſoupçonnée de ſcorbut, de la poudre de limonade du ſieur Faciot, lui ſembloit avoir contribué en même temps à arrêter le progrès de cette maladie. Enfin il a obſervé que ſes fours, placés dans l'entrepont, avoient fait l'office d'un Ventillateur, par lequel l'air a été continuellement renouvellé dans le Vaiſſeau.

DE NANTES, *le 31 Mars 1769.*

Navires en armement.

Les Navires François l'*Heureux Retour*, de 300 tonneaux, Capitaine *le Hure*, Armateur M. *Loiſon Rondiniere ;* la *Minerve*, de 300 tonneaux, Capitaine *Moreau*, Armateur M. *Richard ;* le *Prince de Montbazon*, de 400 tonneaux, Capitaine *Pellard*, Armateur M. *Richard de la Haye ;* la *Ville de Montlhery*, de 260 tonneaux, Capitaine *Abram*, Armateurs MM. *Hamart* & *la Maigniere ;* le *Victorieux*, de 300 tonneaux, Armateur M. *Chiron*, ſont tous cinq en charge dans ce Port ; le premier pour les Cayes, le ſecond & le troiſième pour le Cap, le quatrième pour le Port-au-Prince, & le cinquième pour la Martinique.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Proc. pt. Avril 1769.
Garnier,	8e.	J.	19
Raynal,	10e.	J.	15
De Pigis,	11e.	J.	15
Maigret,	21e.	J.	18
Bardin,	36e.	G.	15
De Fays,	42e.	M.	18
Philippes,	52e.	G.	18

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1769.	*Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*
Ac. des Indes	1065	1065	1065
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p%			25
Prom. à 4 p%	48 ½	48 ½	48 ½
Ac. des Fermes.	800	800	800 797 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	10		10 ½
3e. Loterie.	2 ⅓	2 ⅓	2
Annuités.	298	298	298.
Coup. d'An.	59		59
Emp. de 50 mil.	47	48	48
Emp. de 30 mil.	48 ½	48	49
Col. 1759.			
Canada.	51	51	52.
4e. L. Epoques.	17 ½	17 ½ 18	18
Nouette.	47 ½	48	48
Ac. de la caiſſe	980	985	985
CONTRATS.			
Bill. de la Com.			
tirage de la C.		2e 400 3e 340 4e (322 5e 312	2e 400 5e 325
Sur la Ville.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 30.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mars 1769, dans les GE'NE'RALITE'S *de*

CAEN.				RIOM.				ROUEN.				TOULOUSE.			
LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.			LIEUX des Marchés	PRIX.			LIEUX des Marchés.	PRIX.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.								
Avranches.	23	8		Aurillac				Andely.	28	3	9				
Bayeux.	22	10		Brioude.	16		10	Arques.	27	3	3	Albi.	24*	18	9
CAEN.	25*	8	4					Caudebec.	27	2	9	Alet.			
Carentan.	20			Clermont	19*	13		Dieppe.				Beziers.	30	19	3
Coutances.	24	10						Eu.	25*	14	3	Carcaſſonne.	27	15	
Mortain.	22	16		Iſſoire.	17	4	9	Evreux.	31	1	1				
St. Lo.	23							Giſors.	27	4		Caſtelnaudary			
Valognes.	19*	16	8	Mauriac.	16*			Le Havre.	28			Caſtres.	27	6	4
Vire.	24	15						Lions.	28	7		Lavaur.	25		
				RIOM.	18	19	6	Magny.	29	16	8	Limoux.	28	16	6
								Neufchatel.	25	14	10	Montpellier.			
								Pont-de l'Arche.	29	4		Narbonne.	29	13	11
								Pont-Audemer.	30	18	9	Niſmes.	31*	15	
								Pont-l'Ev.	26	11	4	Pezenas.	31	6	5
								ROUEN.	31*	9	4	S. Papoul.	27	2	6
												TOULOUSE.	27	5	2
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	22	18	3	From. le ſep.	17	11	4	From. le ſep.	28	6	6	From. le ſep.	28	7	2
Pain la liv.		2	5	Pain la liv.		2	2	Pain la liv.		3	5	Pain la liv.		3	2
Avoine le ſ.	7	6	1	Avoine le ſ.	5	4	11	Avoine le ſ.	8	3	3	Avoine le ſ.	11	7	4
Foin le q.	3	13	2	Foin le q.	2	12	6	Foin le q.	1	19	2	Foin le q.	3	6	5
Paille le q.	1	14	9	Paille le q.		17	4	Paille le q.	1	3	5	Paille le q.	1	8	8

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du premier au 7 Avril 1769, il eſt entré dans ce Port 5 Navires Etrangers, ſçavoir, la *Sophie Catherine*, Capitaine *Hanſon* Danois ainſi que le ſuivant, venant de Friderickſtadt; la *Fortune*, Capitaine *Tonneſſon*, venant de Chriſtianſand tous deux chargés de planches de ſapin; la *Ville d'Eléide*, Capitaine *Syben* de Hambourg, venant de Rouen ſur leſt; la *Fortune*, Capitaine *Sagt* Hollandois, venant de Hambourg chargé de lai-

ne, chanvre, faulx & froment en ſacs en petite quantité; la *Judith Chriſtine*, Cap. *Vahl* de Bergues en Norwege, venant de ce même endroit chargé de planches, maquereaux, ſaumon, peaux de chêvres & peaux de moutons.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 5 Navires François & 2 Hollandois; ſçavoir, des François, l'*Aimable Victoire*, Capit. *Leguillon*, allant à Cadix & à Marſeille ſur leſt; la *Diligence de Petersbourg*, Cap. *Sauſſay*, allant à Cadix chargé de différentes marchandiſes priſes à Rouen & au Havre; le *Mercure Volant*, Capitaine *Drieſt*, allant à Hambourg chargé d'indigo, de ſucre & de café; le *Prudent*, Capitaine *Clement Deſmaiſons*, allant à Grandville; l'*Union*, Capitaine *Rouſſel* de Quimperlé, allant à Saint Malo & à Saint Brieux tous deux ſur leſt, mais étant partis pour armer & mettre auſſi tôt à la voile pour la côte de Terre Neuve; des Hollandois, les *Deux Freres*, Capitaine *Viſſers*; les *Quatre Compagnons*, Capitaine *Rinces*, allant tous deux à Amſterdam, le premier chargé de ſucre & de café, le ſecond chargé de ſucre ſeulement.

Les prix courants de diverſes denrées au Havre ſont les mêmes qu'au mois précédent, excepté,

Sucre terré, de 42 à 54 l.; ſucre brut, de 28 à 32 liv.; café Martinique, de 20 à 21 ſols; dito de Saint Domingue, de 18 à 19 ſols 6 deniers.

DE L'ORIENT.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes la *Paix* eſt parti le 6 Avril 1769 allant aux Iſles de France & de Bourbon.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 24 au 31 Mars 1769, il eſt entré dans ce Port 9 Navires François & 3 Etrangers; ſçavoir, des François, la *Nymphe* de 200 tonneaux, Capitaine *Catelin*, venant de Marſeille à la conſignation de M. *Vallery*, chargé de 154403 liv. de ſavon, 4 bariques 2 barils d'huile d'olive, 104 bariques de vin, 96 pieces d'eau-de-vie, ſoude, jujube, capres, thon mariné, anchois, pierre de ponce, coton filé, coton en laine, encens, laque, ſuc de regliſſe, drogueries, amandes caſſées & en coques, ſoufre, ſumac, manne, roſée de vie & de ſanté, riz, vin muſcat, tamarin, ſtorax, laine, eau de ſenteur, miel, jarres, bouchons de liege, figues & raiſins; le *Philibert*, Capitaine *Julien Guillaume*, venant de Marennes avec 10 tonneaux de vin; les *Deux Freres*, Capitaine *Yves Lebars*; la *Marie Joſephe*, Capitaine *Olivier le Palmec*; la *Marie Joſephe*, Capitaine *Pierre le Ridan*, venant tous trois de Vannes avec 101 tonneaux de ſeigle & cire brute; le *Joſeph Marie*, Capitaine *Yves Legal*, venant d'Audierne; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Barthelemi Lepape*, venant d'Hennebon avec 63 tonneaux de ſeigle & 11 tonneaux de feves; la *Fortune*, Capitaine *Jean Trunen*, venant de Blaye avec 135 bariques de vin; le *Retrouvé*, Capitaine *Etienne Poireau*, venant de Dunkerque avec diverſes marchandiſes; des Etrangers, la *Sara Helena*, Capitaine *Lieven den Boegh*; l'*Hippenhoven*, Capitaine *Dingemen Smul*, venant tous deux de Zericzée l'un & l'autre ſur leſt; la *Jeanne Marie*, Cap. *Pieter Thiſſen*, venant de Roterdam avec biere, garence, lin gris, azur, piment, graine de lin, riz.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de tempss 1 Navire François & 3 Etrangers; ſçavoir, le *Marquis de Levy* de 250 tonneaux, Capitaine *Gillet*, allant au Port au Prince; le *Jeune Jean Ruyter* de 150 tonneaux, Capitaine *Fokke Geerts Ruyter*, allant à Hambourg avec coton, pierres à fuſils, ſyrop, café, rotins, gingembre, ſucre brut & terré; la *Reconnoiſſance* de 100 tonneaux, Capitaine *Hermen Hendricks*, allant à Fiume avec ſucre brut & terré; l'*Induſtrie* de 60 tonneaux, Capitaine *John Woolbrigde*, allant à Londres avec indigo.

DE MARSEILLE.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port du 19 au 26 Mars 1766, 53 Bâtimens François & 26 Etrangers; des premiers, le *Sérieux*, Capitaine *Et. Laugier* de Marſeille, alloit au Port au Prince; les autres alloient à la Ciotat, à Martigues, à Toulon, à Hieres, à Frejus, à la Cale, à Port-Maurice, à Arles, à Cette, à Saint Tropès, à Monaco, à Oneille, à Nice, à Gênes, à Bandol, à Bormes, à Luan, en Corſe, à San Remo, à Cagliari, à Livourne, à Fiume, à Naples, à Syracuſe, à Meſſine, à Valence, à Barcelonne, à Alicante, en Barbarie, à Conſtantinople, à Smyrne, à Saint Nazaire, à Dublin, à Amſterdam & à Roterdam, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie, droguerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1769.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1769.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1769. Du Mardi 11 Avril.

'AGRICULTURE.

LETTRE

De M. Agrophile, ſur les Jacheres.

JE viens, Meſſieurs, de lire dans la Gazette d'Agriculture & de Commerce, N°. 25, les Obſervations du Solitaire de Paris, concernant les jacheres. Cet eſtimable Citoyen en regarde la ſuppreſſion comme nuiſible à l'Agriculture & à la multiplication des beſtiaux ; il croit que c'eſt un cas extraordinaire de voir des terres aſſez fécondes pour porter deux ou trois ans de ſuite ; il ſe perſuade que par un tel ſyſtême, les ſucs nourriciers de la terre ſeroient bientôt épuiſés ; que les engrais n'ayant pas le temps de ſe conſommer & de s'amalgamer avec la terre, ils feroient plus de tort aux ſemences qu'ils ne leur ſeroient utiles ; qu'on ne pourroit pas aſſez améliorer les terres par les labours ; qu'on priveroit les beſtiaux de pâturages, & le terrein, des fumiers que les beſtiaux y répandent en paiſſant : enfin il aſſure qu'il eſt très-douteux, pour ne pas dire autrement, qu'une pareille culture puiſſe donner d'abondantes productions.

Ces objections, Meſſieurs, ſont bien fortes ; mais ſont-elles auſſi juſtes à tous égards? Je conviendrai avec ce Solitaire, qu'en ſuivant notre maniere ordinaire de conduire une ferme, la ſuppreſſion des jacheres pourroit être nuiſible ; mais je n'en ſuis pas moins convaincu, par une foule d'expériences que j'ai vu faire en grand, que ſi nous voulons bien abandonner la routine de nos Fermiers, & y ſubſtituer une culture réfléchie, rien ne nous ſera plus facile que de faire porter nos terres, même médiocres, non-ſeulement tous les ans, mais quatre fois en trois années, & que bien loin de nuire à l'Agriculture en général, & à la multiplication des beſtiaux en particulier, ce ſyſtême eſt on ne peut pas plus avantageux à l'une & à l'autre.

Je laiſſe aux Phyſiciens d'examiner ſi les mauvaiſes herbes & l'ivraie, qui tapiſſent ordinairement les jacheres, épuiſent moins les ſucs nourriciers de la terre que les bleds, le trefle & les légumes qu'on y ſemeroit. Je ne calculerai pas d'après les plus grands efforts que le Laboureur eſt obligé de faire pour ameubler une jachere, qu'un terrein qui a porté l'année précédente, à quel point les jacheres reçoivent ou peuvent recevoir les influences benignes de l'air ; je ne répétérai pas ce qu'on a déja dit mille fois, qu'à moins de faire pâquer les beſtiaux ſur les champs qu'on veut engraiſſer, on ne peut pas faire entrer en ligne de compte ſur ces engrais le fumier que les beſtiaux y répandent en pâquant ; enfin je ne dirai pas que les pâturages que les jacheres fourniſſent ne ſont pas toujours les plus ſalutaires. Je me contenterai, Meſſieurs, de vous communiquer les obſervations que j'ai faites en deux Provinces dont le climat eſt pareil à celui de Paris, & je ſerai très-flatté ſi vous les jugez dignes d'être miſes ſous les yeux du Public.

Il y a une petite Province ſur les frontieres du Royaume, dont le ſol eſt bon, ſans

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

être excellent, & où l'on ignore abſolument juſqu'au nom des jacheres.

Quand la récolte de froment y eſt finie, ce qui arrive ordinairement au commencement du mois d'Août, le Fermier fait adminiſtrer ſur le champ un labour à pluſieurs arpens, dont le nombre eſt déterminé par les beſoins de ſa maiſon & de ſes beſtiaux : il y ſeme des navets, qu'on retire au commencement du mois de Novembre; le reſte de ſes champs reçoit pendant cet intervalle un double labour, & s'il eſt poſſible, croiſé ; ceux qui ont porté des navets, un ſimple labour.

Au mois de Février de l'année ſuivante, on couvre tous ces champs de fumier, & l'on y fait paſſer la charrue ; vers la fin du mois de Mars on les *rigole* & on y ſeme du chanvre ; on l'arrache à la fin du mois de Juin, on laboure les champs, on les prépare pour les ſemailles, & l'on y ſeme du froment.

Cette marche n'a point été interrompue de mémoire d'homme : les terres portent tous les ans ; elles ſont en fort bon état & ſurpaſſent celles de la même qualité où les jacheres ont été conſervées. Le froment rend dans les années communes 5 ou 6 pour un ; on l'a vu rendre 7, & plus, dans les années abondantes, & l'on remarque qu'il eſt fort net, ce qui ne peut pas être autrement, le chanvre étouffant toutes les mauvaiſes herbes.

Cette expérience vaut une démonſtration; celle que je vais rapporter n'eſt peut-être pas moins inſtructive, ſur-tout pour les cantons où il n'y a pas abondance de fourrages.

J'ai un ami qui poſſéde une terre magnifique. Réſolu, à l'exemple de pluſieurs Cultivateurs du voiſinage, d'y ſupprimer les jacheres, il eſſaya de différentes cultures. Voici celle pour laquelle il ſe détermina, & que j'ai vu pratiquer en partie dans la Franconie.

Il ſéqueſtra, pour ſes premieres expériences, une ferme compoſée de 80 arpens de terres labourables de qualité ſablonneuſe, & de huit arpens de bonnes prairies, qui avoient nourri juſqu'alors trois chevaux, quatre bœufs, huit vaches, deux bouvillons & autant de geniſſes.

Il diſtribua ces 80 arpens en quatre lots ou claſſes de 20 arpens chacune ; chacun de ces lots paſſa ſucceſſivement par la même culture.

Premiere année. Récolte de froment, après laquelle 5 ou 6 arpens furent encore mis en navets.

Seconde année. On ſema de l'orge ; huit jours après, on répandit force graine de trefle de Hollande dans une douzaine de ces arpens ſemés d'orge : ce trefle fut fauché avec l'orge ; il donna encore une petite récolte au mois d'Octobre. On eut alors ſoin de répandre de la nouvelle graine aux endroits qui paroiſſoient trop dégarnis.

Troiſième année. Les 12 arpens de trefle furent d'abord coupés pour les beſtiaux, enſuite fauchés au temps de la fenaiſon, & puis coupés pour la ſeconde fois : on y pâqua à la fin quelques bœufs qu'on vouloit engraiſſer ; les autres 8 arpens furent plantés de choux & de pommes de terre, après avoir été légérement *fumés*.

Quatrième année. Les 12 arpens qui avoient porté du trefle furent amplement *fumés* ; on y ſema enſuite du chanvre ou du lin : les 8 arpens reçurent l'engrais ordinaire ; on y planta du bled de Turquie, & à l'arriere ſaiſon, tous les 20 arpens furent de nouveau enſemencés de froment.

Cette culture réuſſit ſi bien, que mon ami l'introduiſit ſucceſſivement dans toutes les fermes qu'il s'étoit réſervées, & que les Fermiers des autres, après avoir long-temps frondé ſon ſyſtême, ont commencé depuis quelque temps à l'imiter.

Il réunit en effet tous les avantages qu'on peut deſirer. Le Propriétaire, qui perd annuellement la récolte de 5 arpens de froment & de 5 arpens d'orge, en eſt richement dédommagé par la quantité prodigieuſe de choux & de pommes de terre qu'il récolte, & qui joints au bled de Turquie, nourriſſent parfaitement bien les hommes, les beſtiaux & une nombreuſe baſſe-cour. Les fourrages abondans ont mis le Fermier en état de porter le nombre des bêtes à cornes à une trentaine ; il engraiſſe tous les ans 2 ou 3 bœufs & une vingtaine de cochons : les chanvres lui rendent un argent conſidérable, & les bleds qu'il recueille ſont infiniment plus nets qu'à l'ordinaire, parce que toutes les branches de ce ſyſtême concourent à extirper les mauvaiſes herbes que la jachere nourrit. Les engrais ne manquent jamais, & les terres ſont dans le meilleur état du monde.

Je ſuis perſuadé, Meſſieurs, que cette culture, adoptée par nos Cultivateurs, produiroit les plus grands avantages, non-ſeulement par rapport à la multiplication des beſtiaux, à l'excellence des récoltes, & à l'utilité qu'on peut retirer d'une plus grande plantation de lin & de chanvre, mais auſſi parce qu'elle aſſure au Peuple, dans les années mauvaiſes, une nourriture ſaine, ſolide & abondante : article important, & peut-être trop négligé dans certaines Provinces du Royaume (*a*).

LETTRE DE M. D. N. E.

Sur la fécondité de la Terre.

Permettez moi, Meſſieurs, d'entrer ici en lice un inſtant avec MM. *Hic Fame*, Thierriat & Ducarne de Trelon qui y combattent. J'ai deſſein de préſenter à ces Meſſieurs mon ſentiment ſur l'article de la *fécondité des terres*, dont ils diſcutent journellement les principes dans vos Feuillns.

Je vois que l'opinion de M. *Hic Fame* & de M. Ducarne de Trelon s'accordent, & qu'ils ſont perſuadés que *la terre eſt féconde par elle même*, ou, ce qui dit la même choſe, que *la terre nourrit*, & que M. Thierriat ſoutient le contraire. Il me paroît que ce dernier a raiſon : en effet, la baſe fondamentale de la terre, d'après les découvertes de tous les Naturaliſtes, eſt préciſément ce que les Chymiſtes appellent un *caput mortuum*, un ſable, une pouſſiere, ſans eſprit ou ſans aliment, en un mot, une *matiere inféconde*. La terre, ſuivant moi, eſt une *matrice* ; les pluies, les engrais, &c. qui l'abreuvent, & qu'elle retient plus ou moins dans ſes pores, en raiſon de ſa nature & de la bonne ou mauvaiſe préparation qu'on lui donne, y dépoſent journellement des ſubſtances propres à la germination, au développement, à la nourriture & à l'accroiſſement des plantes dont on y jette la ſemence. J'ai établi ces principes d'après le Docteur *Hume*, *Wallerius*, & une multitude d'autres Auteurs, dans un Ouvrage (*a*) qui a pour titre *le Corps complet de l'Agriculture de France*, & je prie MM. *Hic Fame*, Ducarne de Trelon, & tous autres, qui déſapprouveront le ſyſtême de M. Thierriat, d'y avoir recours.

Cette partie, qui eſt détaillée dans les deux premiers volumes, me paroît plus que ſuffiſant pour les engager à abandonner leur ſyſtême.

LETTRE

De M. Sarcey de Sutieres, ſur le Chaulage Anglois.

J'ai lu, Meſſieurs, dans votre Gazette N°. 22, une Lettre d'un Anglois de la Province de Kent, qui y annonce une ſaumure faite avec le ſel & la chaux, pour garantir les bleds de la nielle. Qu'il me ſoit permis de rappeller ce que je vous ai ſi ſouvent dit ſur les procédés de la culture des Anglois ; ils n'ont jamais eu & n'ont encore que des méthodes fort diſpendieuſes, & dont l'exécution ne peut être ni prompte ni facile ; je pourrois même ajouter que ces méthodes ſont ruineuſes. En effet, pour ſe procurer un muid de la ſaumure indiquée, il faut acheter 42 livres de ſel & une ſuffiſante quantité de chaux. Jugez de la dépenſe que chaque Laboureur François ſeroit obligé de faire ? D'ailleurs ſon opération eſt longue & difficile. Les paniers imbibés de chaux & de ſel ne doivent pas reſiſter longtemps ; le grain trempé dans quelque chaulage que ce puiſſe être, perd beaucoup de ſa qualité, & ce n'eſt pas ſans fondement que M. Wallerius blâme toutes ſortes d'im-

(a) *Nous avons reçu une Réponſe du Solitaire de Touraine ſur le même ſujet. Nous ne pouvons pas la publier dans cette Gazette, ce ſera pour l'Ordinaire ſuivant. Il penſe en général comme M. Agrophile ; mais nous avons tout lieu de préſumer qu'il s'élevera des Défenſeurs pour l'opinion du Solitaire de Paris ; ce qui réuſſit très-bien dans quelques cantons, ne peut faire loi générale. Mais ce n'eſt point à nous à prononcer ; nous nous contenterons donc de rapporter les ſentimens des perſonnes qui voudront bien nous les communiquer.*

(a) *Cet Ouvrage ſe vend chez Deſpilly, Libraire, rue S. Jacques, & M. Thierriat eſt au nombre de ſes Souſcripteurs.*

merſions. Il eſt totalement inutile d'avoir des paſſoires pour ôter les grains qui ſurnagent ; s'ils ne reſtent ſur l'eau que parce qu'ils ſont petits, ils n'en feront pas moins de belles & bonnes productions, ſi le chaulage eſt bon ; s'ils ſurnagent au contraire, parce que le grain eſt mauvais, il n'y a rien à craindre, parce qu'ils ne pouſſeront pas. Enfin, dans l'un & l'autre cas, ces grains ne peuvent ni ne doivent ſervir de nourriture à la volaille, puiſqu'elle ne peut que les maigrir, & même leur occaſionner quelques maladies, ſoit par la qualité du grain, ſoit à cauſe de la chaux dont il eſt impregné. Je termine ces réflexions, en faiſant obſerver à l'Agriculteur Anglois qu'il n'attribue à ſon chaulage que la vertu de garantir les grains de la nielle ; le mien lui eſt donc en tout ſupérieur, puiſque non-ſeulement il a cette vertu, mais il donne encore plus de vigueur aux plantes, plus de qualité au grain, ménage la ſemence & l'engrais. J'ajouterai de plus qu'il n'eſt point diſpendieux & qu'il eſt très-facile à faire.

ANNONCES DE LIVRES.

Dans nos précédentes Gazettes nous avions annoncé que M. Buc'hoz devoit faire paroître de nouvelles Lettres ſur le regne animal & ſur le minéral : ces Lettres viennent d'être diſtribuées au nombre de quatorze, ce qui répond aux quatorze Lettres ſur le regne végétal, qu'il a publiées depuis le 1^er^ de Janvier de cette année. Ces Lettres hebdomadaires formeront un corps complet d'inſtructions ſur les trois regnes. On ſouſcrit pour le tout chez Durand neveu rue S. Jacques, & on ne vend aucune de ces Lettres ſéparément.

Le nouvel Ouvrage de M. Buc'hoz eſt intitulé : *Lettres Périodiques, curieuſes, utiles & intéreſſantes ſur les avantages que la Société Economique peut retirer de la connoiſſance des animaux, pour ſervir de ſuite aux Lettres ſur les végétaux.*

La premiere traite de l'utilité de la Science économique, démontrée dans l'Hiſtoire naturelle des animaux.

La ſeconde ; des avantages que la Médecine peut tirer de l'homme, même pour ſa propre guériſon.

La troiſième ; des différentes parties du corps humain, utiles dans la Médecine.

La quatrième ; des Perles, & de la maniere de les pêcher.

La cinquième ; des Truites.

La ſixième ; d'une nouvelle méthode de traiter les maladies vénériennes par le mercure gommeux.

La ſeptième ; des parties des animaux qui peuvent ſervir à l'Art Vétérinaire.

La huitième ; de l'inoculation de la petite vérole.

La neuvième ; des moyens de conſerver ſa ſanté & de prolonger ſa vie.

La dixième ; du Biſſon, eſpece de Bœuf boſſu, qu'on a vu à la Foire Saint Germain.

La onzième ; des parties des animaux qui peuvent ſervir à la Teinture & à la Peinture.

La douzième ; des Inſectes qui peuvent ſervir au même uſage.

La treizième & la quatorzième ſont employées à l'Hiſtoire naturelle des Limaçons.

Nous donnerons dans la ſuite l'analyſe de pluſieurs de ces Lettres qui nous ont paru très-intéreſſantes.

Depuis les dernieres Lettres ſur les végétaux, que nous avons annoncées, M. Buc'hoz en a publié quatre, qui ſont la 31^e^, la 32^e^, la 33^e^ & la 34^e^.

Dans la 1^re^ de ces quatre, l'Auteur indique les plantes qui peuvent ſervir de nourriture aux chevaux.

Le Thuya ou l'Arbre de vie, fait le ſujet de la ſeconde.

Il eſt queſtion dans la troiſième des plantes qui conviennent aux Abeilles, & de celles qui leur ſont nuiſibles.

M. Buc'hoz traite dans la quatrième des eſpeces de chênes foſſiles, trouvés en terre, & des avantages qu'on peut tirer du chêne en général pour l'économie champêtre.

Nous ferons en ſorte dans la prochaine Gazette de donner l'extrait de la Lettre ſur les plantes qui conviennent aux Abeilles, &c.

COMMERCE.

SECONDE Partie des Réflexions de M. Girard, &c.

1° LE livre dont parle M. D. Y. ne ſeroit qu'un extrait périodique, qui ne devroit

pas mériter plus de créance que l'original même ; il ſeroit même ſingulier que le ſeul dépôt d'un pareil extrait fît plus d'effet que les formalités exigées dans l'original.

2°. Ce dépôt rebuteroit autant les Acheteurs que ſi l'on exigeoit d'eux une obligation notariale pour la moindre emplette qu'ils feroient à crédit : car, dans l'un comme dans l'autre cas, ils ſe priveroient des choſes les plus néceſſaires à la vie ou à leurs profeſſions, plutôt que d'éprouver une ſeconde fois la dureté d'un Marchand trop ſoupçonneux.

3°. Ceux qui ſçavent ſigner, ou qui ſouvent ſont des perſonnes en place, ne vont pas eux-mêmes dans la boutique d'un Marchand prendre ce qu'il leur faut ; ce ſera un enfant ou un domeſtique affidé, qui iront de leur part prendre une aune d'étoffe, ou une livre d'autre marchandiſe, & alors cela ſera marqué ſur le livre journal.

4°. Si l'Acheteur va lui même faire ſon emplette, il préviendra la demande qu'on pourroit lui faire, en diſant au Marchand, *marquez cela ſur votre livre, mais n'allez pas apprendre à tout le monde que je ſuis votre Débiteur.*

Tel ſeroit cependant l'effet du dépôt exigé par M. D. Y. dépôt qui, ſuivant cet Auteur, rendroit les ventes plus rares. Mais oublions un moment ſon ſyſtême ſingulier, pour ne nous attacher qu'à la loi & à la politique. Ne ſeroit-il pas abſurde, je le demande, que les livres des Marchands en gros fiſſent foi contre les Marchands Détailleurs, pendant que les leurs n'en feroient point contre les Acheteurs particuliers ? Quel inconvénient au ſurplus y a-t-il à laiſſer la loi égale ? Voit-on beaucoup de ces Marchands Détailleurs abuſer de cette loi ? Il ſuffiroit qu'ils le fiſſent deux ou trois fois, contre des perſonnes d'une probité reconnue, pour qu'à la quatrième un Juge fût maître d'exiger la preuve de la livraiſon.

En fait de marchandiſes, le Défendeur qui ſe prévaut d'une preſcription complette, eſt obligé de ſermenter le paiement qu'il allégue ; & cette preſcription, en tout autre cas, rend le ſerment inutile. L'Ordonnance du Commerce n'a donc fait une exception à cet égard, que parce que la faveur eſt due au Marchand Détailleur. C'eſt le texte de l'art. 10 du tit. 2 de cette Ordonnance. Or, y a t-il une pareille loi qui porte que, ſur la conteſtation du Défendeur d'avoir été prendre la marchandiſe dont on lui demande le prix, & de ſon offre de ſermenter cette négative, il ſera renvoyé d'aſſignation en vertu de ce ſeul ſerment ? Y a-t-il une autre loi, une Juriſprudence même, qui décide que cette ſeule conteſtation rendra inutile le livre du Marchand ? Y en a-t-il enfin qui oblige le Marchand de prouver ſa demande par témoins, en cas de conteſtation ? Et comment eût-on pu exécuter une pareille loi ? Ce ſont les témoins mêmes qu'on fuit, quand on eſt forcé d'acheter à crédit.

En un mot, l'Ordonnance du Commerce ſuppoſe en vingt articles la néceſſité de vendre & d'acheter à crédit, & cela eſt en effet auſſi avantageux au Commerce, que commode pour les beſoins de la ſociété : car, je le demande, n'eſt-il pas eſſentiel aux Manufactures qu'on ne mette aucun obſtacle aux conſommations ? & n'eſt il pas très-conſolant pour celui qui n'a pas d'argent, de pouvoir acheter à crédit ce dont il peut avoir un preſſant beſoin ?

Si, de la politique, je reviens à la loi, je vois qu'elle ne peut pas être vaine, & qu'elle n'a établi la forme des livres marchands que pour les faire ſervir de preuve écrite des dettes *actives* & paſſives des Détailleurs. Sans cela, auroit-elle exigé qu'ils euſſent été formés en papier timbré, & chiffrés & milleſimés par les Juges des lieux ? Sans cela, auroit-elle répudié ceux qui contiennent des blancs on des ratures ? Objecter qu'ils ſont aſſez authentiques pour faire preuve de Marchand à Marchand, mais qu'ils ne le ſont pas contre les Acheteurs particuliers, c'eſt haſarder une abſurdité révoltante, puiſque les objets contentieux entre le Groſſier & le Détailleur ſont toujours conſidérables ; au lieu qu'entre celui ci & ſes pratiques, il ne peut être queſtion que de quelques petits articles. Ainſi il n'eſt pas naturel de penſer que ce qui n'auroit pas force de loi pour un objet modique, pût l'avoir pour des ſommes conſidérables. Mais il y a plus ; le Marchand Groſſier ne faiſant des envois que ſur des ordres *écrits* ou des livraiſons en foire, que ſur des *billets* à terme, les livres de ſon débiteur ne peuvent lui être néceſſaires que lorſque ce débiteur

fait faillite & lui abandonne ſes biens : d'où il faut conclure, pour derniere conſéquence, que des livres en forme devant avoir force de loi, de l'aveu même de M. D. Y, cette loi n'a été établie *directement* qu'en faveur des Marchands *Détailleurs*, vis-à-vis de leurs pratiques, & indirectement en faveur des Groſſiers, qui ont intérêt de voir les Détailleurs ſe mettre en régle à l'égard des Conſommateurs.

Revenant de la loi à la politique, je dis que dans tout l'Univers policé on reconnoît la néceſſité de vendre & d'acheter à crédit.

En effet, vendre toujours argent comptant, eſt une choſe impoſſible ; car ſi l'on a des beſoins continuels, l'on n'a pas toujours de l'argent. Celui qui va acheter une marchandiſe ne ſe trouve ſouvent dans l'impuiſſance de la payer, que parce qu'il a lui-même fait crédit à ſes Fermiers ou à ſes Pratiques ; le plus riche Rentier, ainſi que le Citoyen le plus occupé dans ſon état, peuvent eſſuyer des retardemens de la part de leurs Débiteurs, & cela arrive en effet tous les jours. Il faut donc que faiſant eux-mêmes crédit, on leur en faſſe auſſi pour les marchandiſes dont ils ont beſoin.

D'ailleurs, la néceſſité de vendre & d'acheter argent comptant retarderoit beaucoup les conſommations, & réduiroit par-là à vil prix les marchandiſes dont les magaſins ſe trouveroient bien-tôt ſurchargés.

Tel ſeroit l'inconvénient du ſyſtême de M. D.Y. qui reconnoît qu'on *trouveroit plus difficilement crédit & qu'on conſommeroit moins*. Mais ſi la difficulté d'acheter des marchandiſes ſuperflues peut mettre des bornes au luxe, faut-il que le petit intérêt de quelques familles orgueilleuſes nuiſe à tout le Peuple ?

1°. Il ne s'agit pas ici de ces créances conſidérables & ſuſpectes, qui pourroient enrichir tout à coup un Détailleur ; il n'eſt queſtion que de ces petits articles conſiés à un Artiſan, à un Laboureur ou à tout autre Particulier accoutumé à employer les marchandiſes dont on lui demande le prix, ſur la foi d'un livre en régle ; & c'eſt dans cette hypothèſe qu'un grand nombre d'Auteurs ont décidé que ce livre fait foi, lorſqu'à la régularité de ſa forme ſe joint la bonne réputation du Marchand.

2°. Il eſt très-douteux que le luxe qu'on veut reprimer ſoit un mal général ; mais comme cette queſtion eſt étrangere à celle dont il s'agit, on ne fera aucune réflexion à cet égard.

3°. Le ſeul inconvénient qui puiſſe réſulter de la foi qu'il faut donner aux livres des Marchands Détailleurs, eſt que ces Marchands peuvent être eux-mêmes trompés par ceux à qui ils font des livraiſons, & qui peuvent ſe faux nommer. Mais en exigeant d'abord du Marchand qu'il prenne à cet égard toutes les informations convenables, on peut exiger enſuite de lui ſon ſerment, qu'il connoiſſoit celui à qui il a livré la marchandiſe.

Ces précautions ſont plus faciles à prendre, & ſeront moins embarraſſantes que la peine d'extraire chaque mois un livre de livraiſon, & de dépoſer cet extrait là où on ne lui donnera pas plus de créance que n'en mérite l'original même.

D'ailleurs, ſi c'eſt *une eſpece de déshonneur d'être inſcrit ſur cet état*, comme en convient M. D. Y. n'eſt-il pas évident que la crainte de ce déshonneur rebutera tous les Laboureurs & Artiſans, & les obligera de ſe priver des choſes les plus néceſſaires à la vie ou à leurs profeſſions ?

Or, cette privation ſeroit auſſi ruineuſe pour les Conſommateurs que pour les Fabricants & les Marchands, & ſeroit conſéquemment un inconvénient beaucoup plus nuiſible à la ſociété que ne le ſeroit une condamnation injuſte ſur la foi d'un livre marchand.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 8 Avril 1769.*

		℔	ſ	
Or de Portug. à . . .		716		marc.
Du Mexique à . . .		706		
Du Perou à . . .		700		
Les guinées à . . .		714		
Ducats à		98	10	
Or fin à 23 k. 31 32 à		99	10	once.
Or à 20 karats à . .		84		
L'argent à 11 d. 20 g. à		54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à		52		
Piaſtres, ...		48	15	

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *8 Avril 1769.*		LONDRES. *le 28 Mars.*		MADRID. *le 27 Mars.*	
Amsterdam,	54 1/8 1/4 .	Amst. à 2 us.	1 34 9	Paris, . .	15 7 8
Lond. .	32 1 16e .	Dito à nue . . .	.	Amst. . . .	40 3/4
Hambourg, . .	181 3/4	Hamb. . .	33 6 .	Lond.	96
Madrid, . .	14 18 6	Paris à un j. d. d.	31 7 16		
Cadix, . .	14 17	D° à 2 us. .	31 7 16	CADIX. *le 21 Mars.*	
Livourne, .	95 3/4	Bordeaux.	31 1/4 .	Paris, . .	76 1/2
Lyon, . .	1 p. 0/0.	Cadix. . .	39 1/4	Amsterd. . .	95 3/4
		Madrid, . . .	39 1/4	Londres, .	40 5 8e
		Livourne, .	50 3/4 .	Madrid. . .	au pair
		Gênes, ...			
		Veniſe, ...			
		Act. des Indes. . .			

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui autoriſe une Loterie en faveur de la Compagnie des Indes.

Du 6 Avril 1769.

Extrait des Regiſtres du Conſeil d'Etat.

Le Roi s'étant fait repréſenter, en ſon Conſeil, la délibération priſe dans l'Aſſemblée générale des Actionnaires de la Compagnie des Indes, du 3 du préſent mois, par laquelle il auroit été, entre autres choſes, arrêté de pourvoir aux engagemens de ladite Compagnie, par l'établiſſement d'une Loterie dont tous les lots ſeroient payables des deniers de la vente prochaine, & que le plan détaillé de ladite Loterie ſeroit formé par les Députés, Syndics & Directeurs de ladite Compagnie : Vu la délibération deſdits Députés, Syndics & Directeurs, du 4 dudit mois ; contenant ledit plan de Loterie. Et Sa Majeſté deſirant mettre ladite Compagnie des Indes en état d'acquitter leſdits engagemens qu'elle a contractés, en attendant qu'il ſoit pourvu aux autres objets ſur leſquels il a été délibéré dans ladite Aſſemblée : Ouï le rapport du ſieur Maynon d'Invau, Conſeiller ordinaire, & au Conſeil royal, Contrôleur général des Finances ; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a autoriſé & autoriſe les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes à ouvrir au Bureau du Sr de Mory, Caiſſier général de ladite Compagnie, une Loterie dont le fonds ſera & demeurera fixé à onze millions cent mille liv.

ART. I^er. Ladite Loterie ſera compoſée de trente-ſept mille Billets de trois cents livres chacun, payables en deniers comptans, & en un ſeul payement, en levant le Billet.

II. Le tirage des Lots de ladite Loterie ſera fixé au plus tard au 1^er Août prochain & jours ſuivans, conformément à la Table annexée à la minute du préſent Arrêt.

III. Les trente-ſept mille Billets ſeront rembourſés, ſur le pied de leur capital de trois cents livres, à la Caiſſe de Paris, & les trois mille ſept cents Lots échus auxdits Billets, y ſeront pareillement payés ; le